



Extract of Ville de Port Saint Louis du Rhône

<http://www.portsaintlouis.fr/covid19-le-point-au-16-janvier>

# COVID19 : le point au 16 Janvier

- Actus - Année 2021 - Janvier -



Publication date: samedi 16 janvier 2021

---

Copyright © Ville de Port Saint Louis du Rhône - Tous droits réservés

---

Lors de leur conférence de presse du 14 Janvier, les ministres du gouvernement ont précisé les règles qui devaient s'appliquer à partir d'aujourd'hui 16 Janvier 2021 sur le territoire national. Les implications pour notre ville de Port St Louis du Rhône sont décrites ci-dessous

## Fonctionnement des services publics.

Les accueils continuent à se faire sur rendez-vous préalable afin de s'assurer d'une bonne gestion des flux de public auprès des services sollicités.

Les horaires des services municipaux restent inchangés, en dehors du **lundi** soir où l'hôtel de ville fermera ses portes à **17 h 45 au lieu de 18 h**

Les gestes barrière et le port du masque restent obligatoires

## Les écoles et la crèche

Les horaires de fermeture de la **crèche** restent **inchangés**.

Les **accueils péri-scolaires** sont maintenus **jusqu'à 17h45** pour les écoles maternelles, primaires, ainsi que les centres de loisirs du mercredi.

Les élèves, parents et personnels sont couverts par le motif "activité professionnelle, enseignement et formation" sur l'attestation de déplacement dérogatoire.

Concernant l'accueil du soir de 16h30 à 17h45, il est demandé aux parents qui ne travaillent pas de récupérer leurs enfants à 16h30 afin d'alléger la journée des enfants et de limiter au maximum les interactions.

La ville appliquant déjà un protocole sanitaire strict dans son encadrement de la restauration collective, on peut se féliciter que les nouvelles mesures annoncées n'aient aucun impact. En effet, les services de la ville respectaient une règle de non brassage des élèves de classes différentes pendant le temps du repas.

Renforçant par anticipation les mesures dans les cantines, les animateurs périscolaires ne prendront plus leur repas avec les enfants mais mangeront avant ou après l'accueil périscolaire.

Les activités sportives de **l'EMS** seront **maintenues** quand cela est possible **en extérieur**. L'ensemble des activités a été délocalisé sur le stade Taberner

## LES STRUCTURES SPORTIVES

Selon les annonces du premier ministre, les structures sportives couvertes (gymnases, salles sportives, salle de danse...) ne pourront plus accueillir aucun public quel que soit l'âge, incluant ainsi les mineurs. Nous attendons les

textes précis pour prendre un arrêté municipal reprenant ces règles.

# VACCINATION

Dans notre ville, la vaccination des résidents de l'EHPAD aura lieu Mardi 19 Janvier.

En dehors des résidents de la maison de retraite, la ville a fait acte de candidature auprès des services de la préfecture afin d'organiser un centre de vaccination, arguant que la structure est déjà opérationnelle dans le dojo du gymnase Barel. Le centre de dépistage peut en effet rapidement être converti.

Les services de la préfecture ont publié une première liste des centres de vaccination ouvert au grand public pouvant être mis en service et alimentés en vaccin dans l'arrêté préfectoral n°18 du 15 Janvier. Cette liste indique les centres d'Arles, Miramas et Martigues comme les plus proches de la ville de Port St Louis du Rhône :

- Arles : Pôle de Santé, 11 Rue Romain Rolland - 04 90 18 21 57
- Arles : Centre de vaccination - Arles-CCI  
Avenue de la 1ère Division France Libre, 13200 Arles - 04 65 49 43 10 - [Prendre rendez-vous en ligne](#)
- Miramas : Centre de Vaccination Miramas Saint-Chamas - Salle des fêtes de Miramas  
Rue des Lauriers, 13140 Miramas - 04 90 17 26 77 - [Prendre rendez-vous en ligne](#)
- Martigues : Centre de vaccination - CPTS Pays de Martigues (Réservé aux professionnels de santé libéraux)  
5 Boulevard des Rayettes, 13500 Martigues - 04 13 29 53 29 - [Prendre rendez-vous en ligne](#)

Ces données sont proposées à titre indicatif, l'origine des coordonnées est à retrouver sur le site web :

<http://www.sante.fr>

Seul les données de [www.sante.fr](http://www.sante.fr) font foi, la liste n'étant proposée qu'au cas où le site sante.fr soit surchargé.

Enfin, un **numéro de téléphone** national pour la vaccination a été mis en place, il s'agit du **0 800 009 110**.

Actuellement, la vaccination n'est pas accessible à l'ensemble de la population. La liste des publics prioritaires est décrite sur [www.sante.fr](http://www.sante.fr)